



Règlement et appel à candidature 2012

1. Principe et objectif

La Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF, www.snhf.org) a institué un prix annuel d'un montant de **3 000 euros** récompensant un travail de thèse de doctorat ayant produit des résultats scientifiques innovants susceptibles de développements pratiques au bénéfice de l'horticulture au sens large (ornementale, légumière et fruitière).

2. Thématique de l'appel à candidature

Un thème particulier est affiché chaque année, correspondant au sujet du colloque du Conseil Scientifique de la Société. Pour l'année 2012, le thème retenu est :

Alliances au pays des racines :
symbioses racinaires (bactéries et champignons)

3. Conditions pour concourir

Pour concourir, il faut avoir soutenu avec succès une thèse **sur le sujet correspondant au thème affiché par la Société Nationale d'Horticulture de France** dans les deux années calendaires précédant le colloque.

4. Modalités de candidature

Le dossier de candidature est envoyé par la poste en **recommandé avec accusé de réception** avant le **15 février 2012** (la date du cachet de la poste faisant foi) à M. le Président de la SNHF, 84 rue de Grenelle, 75007 Paris. Il comprend :

- Deux exemplaires de la thèse ;
- Une lettre personnelle d'une page maximum, en deux exemplaires, présentant les résultats acquis ainsi que leur adéquation avec les objectifs du prix dans le cadre du thème de l'année ;
- Un texte respectant strictement le format décrit (10 000 signes espaces compris + illustrations) accompagné d'un résumé (1 200 signes espaces compris), en deux exemplaires papier et un fichier enregistré sur support numérique, dans un style de vulgarisation scientifique grand public, mettant en valeur les résultats innovants et leur intérêt potentiel pour le progrès de l'horticulture.
- Le texte fera l'objet d'une communication orale et sera publié dans les actes du colloque
- Aucun dossier incomplet ou posté après la date limite ne sera pris en considération.

5. Modalités de sélection

Le Conseil Scientifique de la Société sélectionnera la thèse apportant la meilleure contribution scientifique dans le cadre de la thématique de l'année.

6. Remise du prix

Le jour du colloque scientifique annuel de la SNHF, le **25 mai 2012, à Paris**, le lauréat présentera ses travaux sous la forme d'une communication orale de 20 minutes, le prix lui sera remis à cette occasion. Ses frais de déplacement lui seront remboursés sur justificatifs par la Société dans la limite de 300 euros.